

2022-2023

CATALOGUE DES FORMATIONS



VOLAILLE

LAPIN

RUMINANT

PORC



Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié
REPUBLIC FRANCAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION

▷ UN ORGANISME DE FORMATION

RC Services Formation accompagne et forme tous les acteurs des filières animales et agroalimentaires.

Il s'appuie sur un réseau :

- **280 consultants vétérinaires** implantés dans les principaux bassins de productions animales et présents sur toutes les filières
- **Laboratoires d'analyses vétérinaires** (santé animale, salmonelle, agro-alimentaire et PCR)
- **Spécialistes en hygiène et désinfection** (bâtiment, qualité de l'eau,...)

Tous ces professionnels sont à votre écoute pour vous apporter les **meilleurs conseils et soins** dans le respect des réglementations en vigueur.

▷ VOUS GARANTIR DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

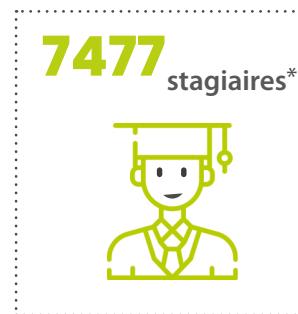
Le développement et l'expérience de RC Services Formation sont les reflets de sa **capacité à adapter son ingénierie de formation et ses méthodes pédagogiques** au service de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la filière.

Afin de garantir des prestations de qualité, RC SERVICES est certifié **QUALIOPI** par **Bureau Veritas** et référencé sur le **DATADOCK** dans le cadre du décret Qualité du 30 juin 2015.

Les formateurs RC Services formation sont des professionnels vétérinaires, techniciens et ingénieurs qui exercent sur l'ensemble des espèces animales tant en France qu'à l'étranger. Ces références en font un intervenant incontournable et reconnu par la filière.



▷ LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES



Chiffres cumulés depuis 2017.

* Nombre de stagiaires par an : environ 1500

▷ SOMMAIRE

VOLAILLE

- P.05 Une équipe dédiée
- P.06 Nos formateurs
- P.07 La formation en pratique
- P.08 Les financements et aides
- P.09 Tarifs / Légendes et pictogrammes
- P.11 Savoir utiliser les traitements alternatifs à base de plantes pour mieux médicaliser avec moins d'antibiotiques
- P.12 Comprendre et gérer le bien-être animal en élevage de volailles
- P.13 Comprendre et gérer le bien-être animal en élevage de poules pondeuses
- P.14 Devenir référent BEA dans les couvoirs ou en élevage de reproducteurs (Charte SNA)
- P.15 Biosécurité en élevage avicole
- P.16 Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés
- P.17 Protection animale opérateurs et responsables
- P.18 Contrôle *ante et post mortem*
- P.19 Autres formations sur demande

LAPIN

- P.21 Transport d'animaux vivants
- P.22 Protection animale opérateurs et responsables

BOVIN

- P.23 Contrôle *ante et post mortem*
- P.25 Débuter en aromathérapie
- P.26 Eleveurs infirmiers de leurs veaux
- P.27 Ebougeonnage des jeunes bovins
- P.28 Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés - Module bovins/ovins/caprins
- P.29 Protection animale opérateurs et responsables - Module bovins et/ou ovins/caprins
- P.30 Bien-être animal dans un environnement d'élevage
- P.31 Bien-être animal et prévention de la douleur lors d'intervention
- P.32 Bien-être animal et gestion des extrêmes environnementaux
- P.33 Autres formations sur demande

PORC

- P.35 Prévention des antibiorésistances - Formation mixte digitalisée
- P.36 Contention et manipulations des porcs - Matériaux manipulables
- P.37 Bien-être animal : une opportunité pour la filière porcine ?
- P.38 Biosécurité en élevage de porcs
- P.39 Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés - Module porcs
- P.40 Autres formations sur demande
- P.41 Conditions générales de ventes
- P.44 La Solution Alterbiotique

▷ UNE ÉQUIPE DÉDIÉE



• • **Sophie Testaud de Marchain**
Directrice Générale



s.testaud@groupecristal.fr



02 51 91 29 01

▼ Armelle et Tiphaine planifient avec vous les dates et lieux de vos formations



• • **Armelle Bonneau**
Assistante Commerciale
Volaille - Porc - Lapin



a.bonneau@groupecristal.fr



02 51 91 29 13



• • **Tiphaine Martineau**
Assistante Commerciale
Bovin - Petit ruminant
Veau de boucherie
Equidés - Canin



t.martineau@groupecristal.fr



02 51 91 29 14

▼ Séverine assure le suivi administratif et logistique de vos formations



• • **Séverine DESHORMEAUX** s.deshormeaux@groupecristal.fr
Assistante formation



02 51 91 29 08

▼ Katy vous accompagne dans le développement de nouveaux programmes



• • **Katy Chollet**
Responsable Ingénierie
de formation
Référente Handicap



k.chollet@groupecristal.fr



02 51 91 59 60

▷ NOS FORMATEURS



AUGUSTE Florent	Vétérinaire	X
BESNARD Pierre	Vétérinaire aromathérapeute Titulaire du DU Aromathérapie	X
BOUCHER Samuel	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
CHARLIER Vincent	Vétérinaire	X
CHATELLIER Stéphane	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
CHIMIENTI Claudio	Référent pédagogique Vétérinaire intervenant en abattoir	X
DUPONT Alexandre	Vétérinaire	X
FACON Charles	Référent pédagogique Vétérinaire intervenant en abattoir	X
FAURE Bruno	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI	X
FOLLEAS Florian	Vétérinaire	X
FONTAINE Julie	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI Vétérinaire intervenant en abattoir	X X
HERMANNS Jean-Bernard	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
JAUREGUY Corinne	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
LAROCHE Claire	Ingénierie agronome	X
MAINAGE Francis	Vétérinaire	X
MARCHAND Dominique	Référent pédagogique Vétérinaire	X
MARGUERIE Jocelyn	Référent pédagogique Vétérinaire	X
MASSET Nicolas	Vétérinaire	X
MATHEVET Grégoire	Vétérinaire	X
MAUVISSEAU Thierry	Vétérinaire titulaire d'un DIU Phyto-Aromathérapie et habilité par SNGTV/ITAVI	X
MELLAL Mokrane	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
MERIGOUX Emilie	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI	X
NALOVIC Alexis	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
PARMENTIER Laurent	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
PASQUIN Olivier	Vétérinaire	X
PATERNOSTER Aurore	Vétérinaire phytothérapeute (en fin de cursus DIE Phytothérapie)	X
PRAMPART Emmanuelle	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI	X
RHLIOUCH Julia	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI	X
SCHMITT Arnaud	Vétérinaire habilités par SNGTV/ITAVI	X
SRAKA Benoît	Vétérinaire intervenant en abattoir	X
VERDOOLAEGE Philippe	Référent pédagogique Vétérinaire intervenant en abattoir	X

▷ LA FORMATION EN PRATIQUE

LES FORMATIONS SONT-ELLES ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

En dehors de quelques exclusions (transports des animaux vivants), les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (dont maladies chroniques et/ou invalidantes, troubles du langage (DYS...), troubles sensoriels, etc). Néanmoins, il est nécessaire que vous nous contactiez avant de vous inscrire afin que nous nous assurions que des compensations peuvent être mises en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Merci de nous joindre par téléphone au 02.51.91.55.98, par mail à formation@rcservices.fr ou de contacter notre référente handicap, Mme Katy CHOLLET – k.chollet@groupecristal.fr – 02.51.91.59.60.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS MON INSCRIPTION ?

Vous recevez une convention de formation à retourner signée à RCS Formation. Elle vous permettra d'effectuer votre demande de prise en charge auprès de votre OPCO. Elle sera accompagnée du programme, des conditions générales de vente et de notre règlement interne. Dans le cadre d'une formation financée par le VIVEA, RCS Formation prend en charge la gestion administrative de votre demande de financement.

QUAND ALLONS-NOUS RECEVOIR NOTRE CONVOCATION ? A QUI EST-ELLE ADRESSÉE ?

Quelques jours avant le début de la formation, les stagiaires ou leur responsable reçoivent par mail une convocation précisant le thème du stage, l'adresse du centre de formation.

LE STAGIAIRE PEUT-IL CERTIFIER AVOIR SUIVI UNE FORMATION ?

L'attestation de présence et le certificat de réalisation seront joints aux éléments de facturation.

OÙ SE DÉROULENT LES FORMATIONS ?

Elles sont organisées au plus près des élevages, des entreprises qui nous sollicitent.

QUELS SONT LES HORAIRES DES FORMATIONS ?

Les stages se déroulent en règle générale de 9h00 à 17h00 mais les horaires seront adaptés en fonction des contraintes de déplacement des stagiaires.

COMBIEN Y A-T-IL DE STAGIAIRES PAR SESSION ?

Suivant les formations, le nombre de participants peut varier jusqu'à 15 stagiaires, de manière à favoriser les échanges et donner la priorité aux mises en situation.

COMMENT RCS FORMATION ÉVALUE-T-IL LA QUALITÉ DE SES PRESTATIONS ?

Un questionnaire d'évaluation est remis à nos stagiaires le jour de la formation. Ils peuvent compléter un document par écrit ou sur le smartphone/tablette etc. et une évaluation à froid leur ai transmise par mailing à +90 jours. Ces questionnaires sont nominatifs et confidentiels. Ils peuvent cependant être transmis au financeur de la formation (OPCO et/ou employeur), aux agents de contrôle de la formation professionnelle des Services régionaux des DIRECCTE et à notre certificateur Qualiopi.

A QUI PEUT ÊTRE TRANSMIS LE DOSSIER FORMATION ?

Les documents (convention(s), émargement(s), attestation(s) sont susceptibles d'être transmis aux financeurs dans le cadre d'une demande de prise en charge ainsi qu'aux agents de contrôle de la formation professionnelle des Services régionaux des DIRECCTE. A noter que ces informations sont traitées par RC SERVICES dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 «informatique et liberté» qui garantit aux individus qui en font la demande, un droit d'accès et de communication aux informations les concernant ;pour cela ils peuvent contacter formation@rcservices.fr

QUELS SONT LES DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES AU COURS DE LA FORMATION ?

Les documents pédagogiques sont remis pendant ou à l'issue du stage en papier ou en digital.

COMMENT RCS FORMATION ÉVALUE LA QUALITÉ DE SES PRESTATIONS ?

Nous restons à l'écoute de nos clients pour faire progresser la qualité de nos formations en toute transparence. A cette fin, nous faisons remplir à chacun de nos stagiaires un questionnaire à chaud à la fin de la session puis un questionnaire à froid dans un délai de 3 à 6 mois. Nous pouvons également être contacté sur l'adresse formation@rcservices.fr pour toute réclamation.

EST-CE QU'UNE FORMATION PEUT-ETRE ANNULÉE ?

Oui, l'équipe RCS Formation se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint (au plus tard 7 jours avant le début de la formation).

► FINANCEMENTS ET AIDES



> **Vous êtes éleveur(se)** : VIVEA prend en charge PARTIELLEMENT ou TOTALEMENT vos frais pédagogiques selon les conditions suivantes :

- Etre ressortissant de VIVEA, c'est à dire régler une contribution formation annuelle à VIVEA collectée par la MSA
- Etre à jour de sa contribution formation auprès de la MSA. Si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations, la formation vous sera facturée
- Etre en activité professionnelle
- Respecter le plafond de 2 250 € maximum de prise en charge par an pour se former

> **Vous êtes engagé(e) dans une démarche d'installation** : VIVEA ne vous financera pas si la formation n'est pas intégrée dans votre **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**.

Consulter les **conditions de prise en charge** sur le site www.vivea.fr.



> **Qui peut bénéficier du crédit d'impôt sur la formation des dirigeants d'entreprise ?**

Le crédit d'impôt pour les dépenses de formation des chefs d'exploitation est un dispositif applicable aux éleveurs :

- **les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices** (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Et ce quel que soit leur secteur d'activité (commerce, industrie, artisanat, services, professions libérales...) ou leur forme juridique (entreprise individuelle ou société)
- **les entreprises qui ne payent pas d'impôt** quel que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité (sauf un micro-entrepreneur)

Plus concrètement, ce dispositif s'applique aux **dépenses de formation de tous les chefs d'entreprise au sens large** : entrepreneur individuel, gérant de société, président (président du conseil d'administration ou président du directoire notamment), administrateur, directeur général ou membre de sociétés par actions, chef d'exploitation, éleveurs.

Toutes les informations sur www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise



Pour vos salariés, la formation peut être prise en charge totalement ou partiellement par les fonds de formation. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre délégation OCAPIAT.



Plusieurs formations réglementées sont éligibles à « **Mon Compte Formation** », elles seront identifiées par ce logo. Pour toutes questions, contactez-nous au 02.51.91.55.98



Des conventions ont été signées entre VIVEA et les services de remplacement pour réduire le coût de ce service dans certains départements et certaines régions. Pour en savoir plus, contactez le Service de remplacement de votre département.

▷ TARIFS

INTRA-ENTREPRISES

Jusqu'à 15 participants : **1450 € HT** soit 1740,00 € TTC par jour

- Frais de restauration, d'hébergement et de déplacement (0,68 €/ km) facturés en sus sur justificatifs.

INTER-ENTREPRISES

Chefs d'exploitation, salariés d'élevage : **245,00 € HT** soit 294,00 € TTC

- Minimum 6 personnes– maximum 15 personnes
- Restauration comprise
- Hors Biosécurité en élevage avicole : 158,33 € soit 190,00 € TTC

SUR DEVIS POUR LES ACTIONS SUIVANTES :

- Certificat de compétences au transport d'ongulés et de volailles
- Contrôle Ante et post mortem
- Protection animale opérateurs
- Protection animale responsables
- Transport d'animaux Vivants

▷ LEGENDES ET PICTOGRAMMES



Formation réglementée



Formation digitalisée disponible sur Diktyo



Formation Alterbiotique



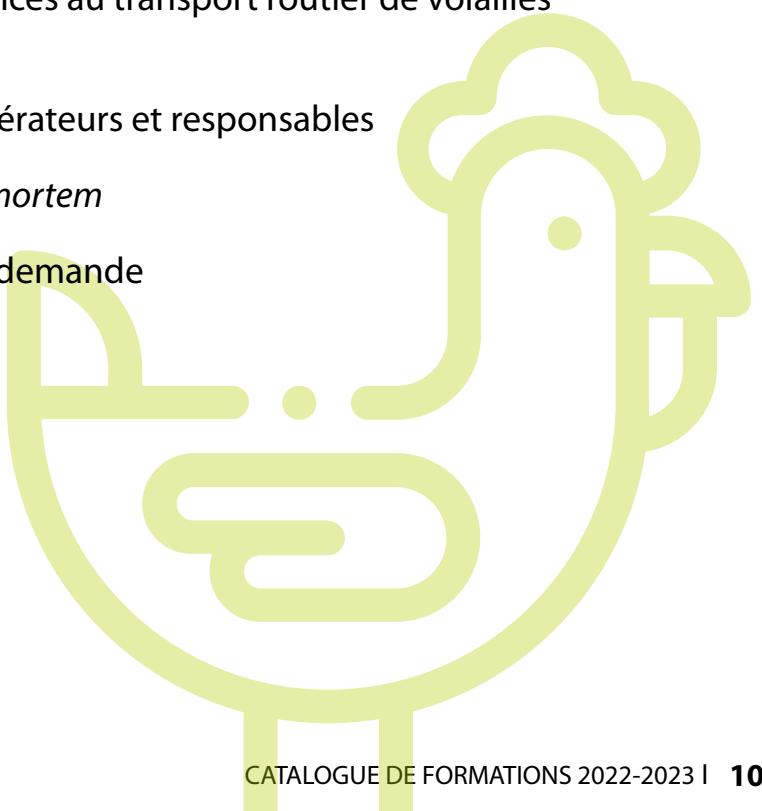
Formation éligible à «Mon compte formation»



Formation labellisée «Bien-être animal»

VOLAILLE

- P.11** Savoir utiliser les traitements alternatifs à base de plantes pour mieux médicaliser avec moins d'antibiotiques
- P.12** Comprendre et gérer le bien-être animal en élevage de volailles
- P.13** Comprendre et gérer le bien-être animal en élevage de poules pondeuses
- P.14** Devenir référent BEA dans les couvoirs ou en élevage de producteurs (Charte SNA)
- P.15** Biosécurité en élevage avicole
- P.16** Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés
- P.17** Protection animale opérateurs et responsables
- P.18** Contrôle *ante et post mortem*
- P.19** Autres formations sur demande





SAVOIR UTILISER LES TRAITEMENTS ALTERNATIFS À BASE DE PLANTES POUR MIEUX MÉDICALISER AVEC MOINS D'ANTIBIOTIQUES

Tout intervenant en productions animales, du généticien à l'éleveur, du vétérinaire au transformateur distributeur, ne peut ignorer les enjeux de santé publique et animale liés à la maîtrise de l'antibiothérapie en élevage.

Démédicalisation, utilisation raisonnée des antibiotiques, éthique de prescription, production «sans antibio»..., ces notions font désormais partie intégrante de l'environnement des filières et des modes de production et d'élevage que nous devons penser, organiser et bâtir pour demain, dans un contexte économique toujours plus concurrentiel au niveau européen ou mondial. La reconnaissance « Alterbiotique » accompagne l'éleveur dans une démarche de progrès qui lui permet de prendre en compte les attentes sociétales avec une production « qualitative » respectueuse de l'environnement et du bien-être Animal dans un contexte économique viable.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions

► OBJECTIFS

- Mieux connaître les conditions techniques et réglementaires de recours aux traitements alternatifs aux antibiotiques en recherchant les références sur leur recours et leur rapport bénéfice/risque
- Renforcer la connaissance de l'antibiorésistance, la prescription raisonnée des antibiotiques et la promotion des autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses dans la formation initiale et continue des professionnels et futurs professionnels

► PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage
- Techniciens

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaire titulaire d'un DIU Phyto-Aromathérapie

► PRÉ-REQUIS

- Aucun

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Brainstorming
- Echanges

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM tout au long de la formation

PROGRAMME

- Bases de l'antibiothérapie** et rappel des contraintes liées à la délivrance et à leur bonne utilisation
- Les enjeux du **plan Ecoantibio2** en matière d'antibiorésistance
- Les traitement alternatifs** à base de plantes en médecine vétérinaire : les extraits de plantes ; l'homéopathie ; les huiles essentielles ; les algues.
- Conditions d'apparition d'une affection et détermination d'une stratégie** pour limiter le recours aux antibiotiques en utilisant les médecines alternatives en prévention, en traitement et en convalescence
- Outils d'évaluation de l'efficacité** des traitements alternatifs à base de plantes
- Maîtrise de la qualité** des produits à base de plantes
- La réglementation** des produits à base de plantes

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Les stratégies à mettre en œuvre pour diminuer la consommation de médicaments et notamment d'antibiotiques
- L'inscription de sa pratique dans le plan Ecoantibio 2
- Les traitements alternatifs à base de plantes, en prévention, en traitement et en convalescence
- L'efficacité d'un traitement alternatif à base de plantes
- La réglementation des produits à base de plantes



COMPRENDRE ET GÉRER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES



Eleveurs de volailles, vous êtes directement impliqués dans la réponse à la forte demande sociétale concernant le bien-être animal. Toutes les productions animales travaillent dans un cadre législatif général européen, transcrit en droit français qui impose désormais un référent dans chaque élevage.

Cette formation vous apporte en tant que référents BEA désigné :

- les connaissances pratiques et des solutions opérationnelles concernant le bien-être animal en élevage ;
- des moyens d'agir pour améliorer le bien-être de leurs animaux ;
- la capacité à mieux appréhender la demande sociétale vis-à-vis du bien-être animal et de pouvoir y répondre positivement et efficacement.



7h00



Jusqu'à 15 participants

Toutes productions
Hors poules pondeuses

► OBJECTIFS

- S'approprier et mettre en œuvre des actions en faveur du bien-être animal au sein de l'élevage pour répondre aux attentes sociétales et réglementaires
- Evaluer l'impact économique du bien-être animal en élevage (coût, gain au long terme)
- Découvrir une méthode d'évaluation du bien-être des animaux d'élevage
- Acquérir les connaissances de bases pour comprendre les principales lésions d'abattoir témoins d'une atteinte du bien-être animal et de leurs liens éventuels avec les conditions d'élevage

► PUBLIC

- Eleveurs ; salarié(e)s d'élevage ; techniciens

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production avicole habilités par SNGTV/ ITAVI

► PRÉ-REQUIS

- Être désigné référent au sein de l'élevage
- Ne pas être titulaire d'un BTS PA, BTS ACSE, Bac pro CGEA ou BPREA datant de 2015 et ultérieurement
- Ne pas être détenteur du CPIEPC (éleveur poulets de chair)

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Quizz ; exposé ; interactivité sur photos et vidéos ; présentation et manipulation d'outils ; brainstorming et échanges.
- Activité pratique : cas clinique ; réflexion sur les situations des éleveurs présents dans la salle ; proposition de solutions à mettre en place ; auto-évaluation du bien-être de son lot d'animaux.

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM

PROGRAMME

- **Le BEA : implications et applications en élevage de volailles** : définitions du BEA et déclinaisons au bien-être des volailles ; législations en vigueur ; importance du bien-être : BEA et société, BEA et éleveur.
- **Le bien-être des volailles en pratique** : les indicateurs du bien-être en élevage de volailles ; méthodes d'évaluation du BEA ; focus sur le démarrage : physiologie et bonnes pratiques.
- **Amélioration du bien-être des volailles et des éleveurs en élevage** : la relation Homme / Animal domestiqué ; l'environnement d'élevage et son enrichissement ; gestion des animaux malades et de la douleur ; le bien-être de l'éleveur ?
- **Le bien-être des volailles de l'élevage à l'abattoir** : capture et enlèvement ; les lésions à l'abattoir (facteurs de risques d'apparition - Liens amont / aval) ; mesures de prévention.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'observation et l'interprétation des comportements et des signes extérieurs
- L'amélioration des conditions de logement et l'enrichissement de l'environnement
- L'adaptation des pratiques d'élevage dans une optique BEA : gestion du stress et apprentissage
- L'interprétation des indicateurs technico-économiques de performances dans une optique BEA



COMPRENDRE ET GÉRER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES



Eleveurs de poules pondeuses, vous êtes directement impliqués dans la réponse à la forte demande sociétale concernant le bien-être animal. Toutes les productions animales travaillent dans un cadre législatif général européen, transcrit en droit français qui impose désormais un référent dans chaque élevage.

Cette formation vous apporte en tant que référents BEA désigné :

- les connaissances pratiques et des solutions opérationnelles concernant le bien-être animal en élevage ;
- des moyens d'agir pour améliorer le bien-être de leurs animaux ;
- la capacité à mieux appréhender la demande sociétale vis-à-vis du bien-être animal et de pouvoir y répondre positivement et efficacement.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Poules pondeuses

► OBJECTIFS

- S'approprier et mettre en œuvre des actions en faveur du bien-être animal au sein de l'élevage pour répondre aux attentes sociétales et réglementaires.
- Identifier et connaître les principaux risques d'atteintes du bien-être animal en élevage de poules pondeuses (observation des poules pondeuses, interventions sur l'animal...).
- S'appuyer sur l'expérience des stagiaires pour approfondir leurs connaissances sur la prévention et la gestion d'une atteinte du bien-être animal en lien avec la santé et l'environnement des poules pondeuses.

► PUBLIC

- Eleveurs ; salarié(e)s d'élevage ; techniciens

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production avicole habilités par SNGTV/ ITAVI

► PRÉ-REQUIS

- Être désigné référent au sein de l'élevage
- Ne pas être titulaire d'un BTS PA, BTS ACSE, Bac pro CGEA ou BPREA datant de 2015 et ultérieurement
- Ne pas être détenteur du CPIEPC (éleveur poulets de chair)

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Quizz ; exposé ; interactivité sur photos et vidéos ; présentation et manipulation d'outils ; brainstorming et échanges.
- Activité pratique : cas clinique ; réflexion sur les situations des éleveurs présents dans la salle ; proposition de solutions à mettre en place.

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM

PROGRAMME

- **Le BEA : implications et applications en élevage de volailles** : définitions du BEA et déclinaisons au bien-être des volailles ; législation en vigueur pour la protection animale et réglementation spécifique aux poules pondeuses ; importance du bien-être : BEA et société, BEA et éleveur.
- **Le bien-être des volailles en pratique** : importance du bien-être animal dans l'amélioration de la production ; identification des comportements de souffrances, de blessures en élevage de poules pondeuses ; attrapage et enlèvement et gestion de la douleur lors des manipulations ; gestion des animaux malades et de la douleur.
- **Amélioration du bien-être des volailles et des éleveurs en élevage** : étude de cas sur la santé et lien au bien-être ; étude de cas sur l'environnement et lien au bien-être.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'observation et l'interprétation des comportements et des signes extérieurs
- L'amélioration des conditions de logement et l'enrichissement de l'environnement
- L'adaptation des pratiques d'élevage dans une optique BEA : gestion du stress et apprentissage
- L'interprétation des indicateurs technico-économiques de performances dans une optique BEA



DEVENIR RÉFÉRENT BEA DANS LES COUVOIRS OU EN ÉLEVAGE DE REPRODUCTEURS (CHARTE SNA)

Le bien-être animal est au cœur des préoccupations et de la stratégie agricole. Dans ce cadre, le Syndicat National des Accouveurs construit et met en place une Charte bien-être animal à la demande de ses adhérents.

La volonté est de permettre au référent nommé, par chacun des adhérents, de s'approprier le référentiel qui intégrera les particularités propres à chaque espèce de volailles domestiquées que ce soit dans la diversité, dans la physiologie ou dans les modes de productions.

En prenant appui sur des références et une méthodologie, le référent pourra s'approprier la démarche bien-être animal en devenant un interlocuteur privilégié capable de connaître les points critiques, d'y faire face, de former et de sensibiliser les salariés. Son action s'arrêtera à la sortie de l'élevage.



10h30



Jusqu'à 15 participants



Poules reproductrices

► OBJECTIFS

- Connaître les exigences réglementaires de la Charte BEA SNA pour pouvoir les mettre en application et les évaluer au sein du couvoir.

► PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage
- Techniciens

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaire en production avicole

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés et quizz
- Travaux dirigés
- Document de synthèse
- Schémas
- Echanges

► PRÉ-REQUIS

- Aucun

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM

PROGRAMME

- Comprendre le bien-être animal et se l'approprier:** références réglementaires ; contextualisation de la thématique BEA (les attentes sociétales).
- Construire son référentiel BEA et le faire vivre :** explication du contenu de la Charte SNA ; méthodologie (évaluation des risques - proposition d'un outil) ; gestion documentaire ; clés et outils pour construire son référentiel (exemples de procédures, modes opératoires et enregistrements).
- Manager le BEA :** calendrier de suivi BEA (quotidien, ponctuel, programmé et urgences) ; encadrement et suivi de la qualification des opérateurs ; suivi de la mise en application des procédures par les opérateurs ; suivi des mesures correctives.
- Préparer un audit BEA :** préparer ses enregistrements et synthèses (proposition d'une grille d'audit type) ; conduire un audit interne BEA ; anticiper et gérer une crise BEA : comment expliquer ? ; revue de process BEA.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'organisation d'une démarche BEA
- La mise en place et le suivi d'indicateurs BEA
- L'encadrement des eleveurs et autres intervenants en élevage dans les domaines BEA



BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE AVICOLE

La filière avicole a été touchée à plusieurs reprises par la grippe aviaire (ou influenza aviaire). Afin d'éradiquer cette maladie animale infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises par le ministère de l'agriculture en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière avicole :

- Adoption de mesures de prévention spécifiques sur l'ensemble du territoire avec un plan de biosécurité à mettre en place sur toutes les exploitations avicoles.

Face à ce contexte, vous devez mettre en place les mesures de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions

► OBJECTIFS

- Connaître les bases scientifiques de l'**INFLUENZA** pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
- Bandes/lots de volailles : identification et traçabilité
- Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Enregistrer et tracer les interventions
- Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production avicole habilités par SNGTV/ ITAVI

► PUBLIC

- Eleveurs ; salarié(e)s d'élevage ; techniciens

► PRÉ-REQUIS

- Apporter une vue aérienne du bâtiment et de son environnement

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Echanges ; exposés et quizz ; travaux dirigés et de groupe ; film ; fiches pratiques ; guide des Bonnes Pratiques ; plan de masse (Carte google map).

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Elaboration d'un plan de biosécurité

PROGRAMME

- **Connaître les bases scientifiques de l'**INFLUENZA** pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage** : caractéristiques d'un virus à ARN encapsulé ; les protéines H et N, les zones de clivage, le caractère HP, la capacité à muter et à se recombiner et le pouvoir pathogène ; évaluation des risques (réservoirs et vecteurs) ; prendre conscience des niveaux de criticité de chaque point, des raisons de la mise en place des règles de biosécurité, notions de réservoirs et de vecteurs ; situation épidémiologique (réalité des chiffres et intérêt des plans de surveillance).
- **Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité** : présentation rapide de l'arrêté Biosécurité et du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène pour la filière concernée ; les cas «typiques» (définition des zones d'exploitation et des zones de franchissement) ; étude des flux dans l'espace et le temps (les éleveurs sont regroupés par 2 ou 3 et travaillent sur la proposition d'un plan de biosécurité pour une exploitation type - différents profils sont abordés : bande unique, espèce unique, âge unique puis complexification avec étude de cas pour exploitation avec des âges différents, des espèces différentes) ; plan de biosécurité type et barrières sanitaires.
- **Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène** : plan de nettoyage et désinfection (les modes d'application des produits de lavage et désinfection ; intérêt de la détergence ; calculs de surfaces, de doses et de temps ; calculs de volumes et de doses).
- **Mise en œuvre d'une démarche de construction**: synthèse des travaux des stagiaires (échanges de solutions et de difficultés ; commentaires participatifs autour d'exemples).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'organisation structurelle Biosécurité des élevages
- L'intérêt et les meilleures pratiques de zonage et franchissement
- L'organisation fonctionnelle Biosécurité des élevages
- Les meilleures pratiques de nettoyage, désinfection, lutte contre les nuisibles

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES AU TRANSPORT ROUTIER DE VOLAILLES ET D'ONGULÉS - MODULE VOLAILLE

Vous êtes amenés dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance supérieure à 65 km vos animaux ? Le règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004 impose en complément des dispositions spécifiques liées au transport des animaux vivants (équipements, durée de transport...), le suivi de cette formation au transport des animaux en vue de l'obtention Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de volailles.



14h00



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions



► OBJECTIFS

- Connaître les principales réglementations concernant le bien-être et le transport d'animaux vivants
- Connaître les principes du comportement des animaux
- Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité

► PUBLIC

- Eleveurs, convoyeurs et transporteurs de volailles (toutes productions)

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

► PRÉ-REQUIS

- Être amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants (volailles – toutes productions).

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Echanges dirigés
- Photos
- Vidéos

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 15715*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- La réglementation** : relative à la protection des animaux en cours de transport ; spécifique à la santé animale (tenue des documents)
- Les incidences du transport sur l'animal (physiologie, comportement, stress, bien-être)** : connaissances de l'animal et de ses comportements ; impact du transport : sur le comportement des animaux et sur leur état de stress ; incidences sur la santé et pathologie pouvant intervenir pendant le transport ; impact du travail du chauffeur (activités adaptées au respect du bien-être de l'animal).
- Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport** : manipulations en relation avec les conditions de travail et règles de sécurité (organisation du chantier et installation dans le camion, contention et premiers soins et interventions sur les animaux).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles

PROTECTION ANIMALE OPÉRATEURS ET RESPONSABLES

MODULE VOLAILLE

Vous abattez à la ferme ? Depuis le 1er janvier 2013, le règlement CE 1099/2009 est entré en application dans les abattoirs européens. En complément de dispositions spécifiques liées au matériel et aux locaux, ce règlement impose le suivi d'une formation en vue de l'obtention du certificat de compétence protection animale. De ce fait, toute personne qui dans un abattoir est susceptible d'intervenir sur des animaux vivants doit être titulaire d'un certificat de compétence protection animale en abattoir ou CCPA.

De plus, depuis le 1er novembre 2018, la loi EGALIM Titre II Chapitre II - Art. L. 654-3-1., l'exploitant de chaque établissement d'abattage désigne, pour l'aider à assurer le respect des mesures de protection des animaux au moment de leur mise à mort et des opérations annexes, une personne responsable de la protection animale. Un renouvellement de la formation est prévue tous les 5 ans.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions



► OBJECTIFS

- Effectuer la mise à mort des animaux et les opérations annexes conformément à la réglementation en matière de protection des animaux
- Obtenir le Certificat de Compétence opérateur ou responsable

► PUBLIC

- Eleveurs, salarié(e)s d'élevage ou opérateurs/responsable de la protection animale des établissements d'abattage

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens/technicien intervenants en abattoir

► PRÉ-REQUIS

- Aucun

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; échanges dirigés ; photos et vidéos

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 14868*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- Pourquoi le bien-être animal ? Présentation du contexte général de la formation :** présentation du contexte économique, réglementaire et sociologique du bien-être animal ; les sanctions encourues en cas de non-respect du bien-être animal.
- Définition du bien-être animal et connaissance de l'animal :** définition du bien-être animal (le concept des 5 libertés) ; particularités et physiologie des animaux ; qu'est-ce que le stress chez les animaux ?
- Le bien-être animal de la réception à l'accrochage :** la réception des animaux ; l'attente des animaux et l'accrochage et manipulation des animaux.
- L'étourdissement des animaux avant la saignée :** l'état d'inconscience et de mort des animaux ; présentation des différentes méthodes d'étourdissement ou de mise à mort ; l'étourdissement par bain d'eau ; l'étourdissement au gaz ; la gestion des cas particuliers.
- La saignée des animaux :** les différentes méthodes de saignée ; la saignée et la qualité de la viande.
- Complément : abattage sans étourdissement :** l'origine de l'abattage rituel ; conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement ; la gestuelle de saignée ; rappel des sanctions applicables.
- Complément : responsable de la protection animale :** compétences et responsabilités ; outils de veille du RPA ; les «MON» ou Modes Opératoires Normalisés ; construction des MON et KOOK ; construction des fiches d'instruction ; construction des fiches de gestion ; construction des fiches de contrôle interne ; les bonnes pratiques d'hygiène ; bibliographie.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La technique d'abattage et l'éthique de la production de viande
- La réglementation européenne
- Les réponses à apporter aux audits des services vétérinaires

CONTRÔLE ANTE ET POST MORTEM

MODULE VOLAILLE

Afin d'utiliser une liste harmonisée caractérisant les anomalies et autres non-conformités rencontrées en abattoir de volailles et de lagomorphes, le législateur impose une formation au personnel des abattoirs qui participe au contrôle de la production de viande.

Ainsi chacun doit suivre les recommandations de l'Arrêté du 28 juillet 2016 relatif à la conduite à tenir sur le produit face aux anomalies observées sur les carcasses et les viscères dans le domaine du contrôle de la production de viande dans les abattoirs de volailles et de lagomorphes.

Modules B et C - Renouvellement obligatoire tous les 5 ans.



1h30 à 10h30
Selon les modules choisis



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions

► OBJECTIFS

- Effectuer les contrôles *ante mortem* et *post mortem* des carcasses, des abats et au tri des sous-produits, dans le cadre des contrôles officiels.

► PUBLIC

- Eleveurs, salarié(e)s d'élevage ou opérateurs occupant un poste de retrait en ante et/ou post mortem

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens/technicien intervenants en abattoir

► PRÉ-REQUIS

- Vérifier les fiches ICA

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Transmission de connaissances contextualisées
- Echanges sur les situations concrètes vécues au cours de l'expérience professionnelle

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QRC - Identifier des lésions et les classer selon les critères et motifs de retraits.

PROGRAMME

- Module A / Commun théorique** : connaissance de l'environnement ; connaissance des risques sanitaires en abattoir ; identification du rôle des responsables des contrôles et positionnement de l'opérateur face aux services officiels.
- Module B / Spécifique du contrôle de l'information sur la chaîne alimentaire** : les modèles de support de l'information sur la chaîne alimentaire ; les critères d'alerte ; conduite à tenir en cas de critères d'alerte ; notion d'enregistrement du contrôle ; connaissance des modalités de l'évaluation du personnel contrôlant l'ICA par le service officiel ; Examen pratique de contrôle de fiches ICA.
- Module C / Spécifique du contrôle à réception des animaux vivants et du contrôle post mortem des carcasses et abats et au tri des sous-produits** : aspects réglementaires ; les critères d'alerte à réception des animaux ; conduite à tenir en cas de critère d'alerte ; notion d'enregistrement du contrôle ; connaissance des modalités de réalisation du tri des sous-produits ; connaissance des modalités d'évaluation du personnel effectuant le contrôle à réception par le service officiel ; bonnes pratiques d'hygiène aux étapes de retrait et de tri des carcasses et abats manifestement impropre à la consommation humaine ; description des anomalies associées aux motifs de retrait réglementaires et conduite à tenir ; les critères d'alerte en post-mortem ; conduite à tenir en cas de critère d'alerte ; connaissance des modalités de réalisation du tri des sous-produits ; enregistrement et traçabilité des retraits ; connaissance des modalités d'évaluation du personnel par le service officiel ; méthodologie de contrôle à partir d'exemples concrets.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- La réglementation française et européenne
- La protection du consommateur et de votre marque
- L'identification lésionnelle et la diagnose des retraits

AUTRES FORMATIONS DISPONIBLES SUR DEMANDE :

THÉMATIQUE	OBJECTIFS	DURÉE
Autopsie et pathologies en élevage de canards PAG	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des notions pratiques sur la pathologie des palmipèdes à foie gras en Prêt-à-gaver • Comprendre les signes clefs d'alerte de pathologie 	7 h 00
Autopsie de volailles : l'anatomie et les pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les bases anatomiques et physiologiques des volailles • Connaitre les bonnes pratiques d'autopsie • Différencier les organes sains des organes lésés 	7 h 00
Bonnes pratiques de désinfection et maîtrise de l'utilisation des matières actives – Hygiène en couvoir et en élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les exigences réglementaires et de les appliquer au quotidien • Connaitre les microbes et leurs effets • Connaitre l'impact des mesures d'hygiène sur la volaille • Connaitre les risques et interactions dans l'utilisation de matières actives 	7 h 00
Chaponnage dans le respect du bien-être animal	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un chantier de chaponnage • Acquérir des notions d'hygiène, d'anatomie des volailles, de pathologie et de sécurité du manipulateur • Maîtriser les gestes dans un contexte d'hygiène, de sécurité et bien être des volailles 	7 h 00
Comment mieux utiliser les antibiotiques	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes de prescription des antibiotiques en élevage avicole • Comprendre les bonnes pratiques de distribution • Bien utiliser les antibiotiques (les enjeux et la surveillance en élevage) • Connaitre les risques d'une mauvaise utilisation des antibiotiques et appliquer correctement un traitement 	7 h 00
Décontamination des bâtiments avicoles	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre la technicité du nettoyage et de la désinfection 	7 h 00
Pathologies du gibier à plumes (3 modules) : <ul style="list-style-type: none"> • Bactérienne • Virale • Parasitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les connaissances médicales et sanitaires autour de l'élevage du gibier à plumes afin de mieux prendre en charge sa santé 	7 h 00 à 21h00

Vous ne trouvez pas la formation que vous recherchez ?
Contactez-nous !

LAPIN



P.21 Transport d'animaux vivants



P.22 Protection animale opérateurs et responsables



P.23 Contrôle *ante et post mortem*



TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

MODULE LAGOMORPHE

Vous êtes amenés dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance supérieure à 65 km vos animaux ?

Le règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004 impose en complément des dispositions spécifiques liées au transport des animaux vivants (équipements, durée de transport...), le suivi de cette formation au transport des animaux.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Lagomorphe



▷ OBJECTIFS

- Connaitre les principales réglementations concernant le bien-être et le transport d'animaux vivants
- Connaitre les principes du comportement des animaux
- Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien-être en toute sécurité

▷ PUBLIC

- Eleveurs, convoyeurs et transporteurs

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

▷ PRÉ-REQUIS

- Être amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants (lagomorphes).

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Echanges dirigés
- Photos
- Vidéos

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM

PROGRAMME

- Qu'est-ce que le bien-être animal ?** : définition du bien-être animal ; connaître l'animal pour mieux assurer son bien-être.
- La réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport** : les conditions minimales applicables au transport des animaux vivants.
- Les véhicules** : exigences de conception d'équipements pour assurer le bien-être et la sécurité des animaux et des convoyeurs ; le nettoyage et la désinfection.
- Les bonnes et mauvaises pratiques et les conséquences sur les animaux** : les bonnes et mauvaises pratiques au chargement/déchargement et pendant le transport ; transport et qualité de la viande.
- Gestion documentaire** : les documents et agréments obligatoires ; présentation de l'animal à l'abattoir.
- Les infractions et les sanctions** : présentation des différentes infractions qui peuvent être constatées par les forces de l'ordre et les sanctions associées ; conduite à tenir par les autorités en cas d'infraction.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles

PROTECTION ANIMALE OPÉRATEURS ET RESPONSABLES

MODULE LAGOMORPHE

Vous abatsez à la ferme ? Depuis le 1er janvier 2013, le règlement CE 1099/2009 est entré en application dans les abattoirs européens. En complément de dispositions spécifiques liées au matériel et aux locaux, ce règlement impose le suivi d'une formation en vue de l'obtention du certificat de compétence protection animale. De ce fait, toute personne qui dans un abattoir est susceptible d'intervenir sur des animaux vivants doit être titulaire d'un certificat de compétence protection animale en abattoir ou CCPA.

De plus, depuis le 1er novembre 2018, la loi EGALIM Titre II Chapitre II - Art. L. 654-3-1., l'exploitant de chaque établissement d'abattage désigne, pour l'aider à assurer le respect des mesures de protection des animaux au moment de leur mise à mort et des opérations annexes, une personne responsable de la protection animale. Un renouvellement de la formation est prévue tous les 5 ans.



7h00 (Opérateurs)
14h00 (Responsables)



Jusqu'à 15 participants



Lagomorphe



▷ OBJECTIFS

- Effectuer la mise à mort des animaux et les opérations annexes conformément à la réglementation en matière de protection des animaux
- Obtenir le Certificat de Compétence opérateur ou responsable

▷ PUBLIC

- Eleveurs, salarié(e)s d'élevage ou opérateurs/responsable de la protection animale des établissements d'abattage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens/technicien intervenants en abattoir

▷ PRÉ-REQUIS

- Aucun

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; échanges dirigés ; photos et vidéos

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 14868*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- Pourquoi le bien-être animal ? Présentation du contexte général de la formation :** présentation du contexte économique, réglementaire et sociologique du bien-être animal ; les sanctions encourues en cas de non-respect du bien-être animal.
- Définition du bien-être animal et connaissance de l'animal :** définition du bien-être animal (le concept des 5 libertés) ; particularités et physiologie des animaux ; qu'est-ce que le stress chez les animaux ?
- Le bien-être animal de la réception à l'accrochage :** la réception des animaux ; l'attente des animaux et l'accrochage et manipulation des animaux.
- L'étourdissement des animaux avant la saignée :** l'état d'inconscience et de mort des animaux ; présentation des différentes méthodes d'étourdissement ou de mise à mort ; l'étourdissement par bain d'eau ; l'étourdissement au gaz ; la gestion des cas particuliers.
- La saignée des animaux :** les différentes méthodes de saignée ; la saignée et la qualité de la viande.
- Complément : responsable de la protection animale :** compétences et responsabilités ; outils de veille du RPA ; les «MON» ou Modes Opératoires Normalisés ; construction des MON et KOOK ; construction des fiches d'instruction ; construction des fiches de gestion ; construction des fiches de contrôle interne ; les bonnes pratiques d'hygiène ; bibliographie.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles

CONTRÔLE ANTE ET POST MORTEM

MODULE LAGOMORPHE

Afin d'utiliser une liste harmonisée caractérisant les anomalies et autres non-conformités rencontrées en abattoir de volailles et de lagomorphes, le législateur impose une formation au personnel des abattoirs qui participe au contrôle de la production de viande.

Ainsi chacun doit suivre les recommandations de l'Arrêté du 28 juillet 2016 relatif à la conduite à tenir sur le produit face aux anomalies observées sur les carcasses et les viscères dans le domaine du contrôle de la production de viande dans les abattoirs de volailles et de lagomorphes.

Module B et C - Renouvellement obligatoire tous les 5 ans.



1h30 à 10h30
Selon les modules choisis



Jusqu'à 15 participants



Lagomorphe

▷ OBJECTIFS

- Effectuer les contrôles *ante mortem* et *post mortem* des carcasses, des abats et au tri des sous-produits, dans le cadre des contrôles officiels.

▷ PUBLIC

- Eleveurs, salarié(e)s d'élevage ou opérateurs occupant un poste de retrait en ante et/ou post mortem

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens/technicien intervenants en abattoir

▷ PRÉ-REQUIS

- Vérifier les fiches ICA

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Transmission de connaissances contextualisées
- Echanges sur les situations concrètes vécues au cours de l'expérience professionnelle

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QRC - Identifier des lésions et les classer selon les critères et motifs de retraits.

PROGRAMME

- Module A / Commun théorique** : connaissance de l'environnement ; connaissance des risques sanitaires en abattoir ; identification du rôle des responsables des contrôles et positionnement de l'opérateur face aux services officiels.
- Module B / Spécifique du contrôle de l'information sur la chaîne alimentaire** : les modèles de support de l'information sur la chaîne alimentaire ; les critères d'alerte ; conduite à tenir en cas de critères d'alerte ; notion d'enregistrement du contrôle ; connaissance des modalités de l'évaluation du personnel contrôlant l'ICA par le service officiel ; Examen pratique de contrôle de fiches ICA.
- Module C / Spécifique du contrôle à réception des animaux vivants et du contrôle post mortem des carcasses et abats et au tri des sous-produits** : aspects réglementaires ; les critères d'alerte à réception des animaux ; conduite à tenir en cas de critère d'alerte ; notion d'enregistrement du contrôle ; connaissance des modalités de réalisation du tri des sous-produits ; connaissance des modalités d'évaluation du personnel effectuant le contrôle à réception par le service officiel ; bonnes pratiques d'hygiène aux étapes de retrait et de tri des carcasses et abats manifestement improches à la consommation humaine ; description des anomalies associées aux motifs de retrait réglementaires et conduite à tenir ; les critères d'alerte en post-mortem ; conduite à tenir en cas de critère d'alerte ; connaissance des modalités de réalisation du tri des sous-produits ; enregistrement et traçabilité des retraits ; connaissance des modalités d'évaluation du personnel par le service officiel ; méthodologie de contrôle à partir d'exemples concrets.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- La réglementation française et européenne
- La protection du consommateur et de votre marque
- L'identification lésionnelle et la diagnose des retraits

RUMINANT

- P.25** Débuter en aromathérapie
- P.26** Eleveurs infirmiers de leurs veaux
- P.27** Ebougeonnage des jeunes bovins
- P.28** Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés - Module bovins/ovins/caprins
- P.29** Protection animale opérateurs et responsables
Module bovins et/ou ovins/caprins
- P.30** Bien-être animal dans un environnement d'élevage
- P.31** Bien-être animal et prévention de la douleur lors d'intervention
- P.32** Bien-être animal et gestion des extrêmes environnementaux
- P.33** Autres formations sur demande



DÉBUTER EN AROMATHÉRAPIE

La filière élevage ruminants connaît de profonds bouleversements et la décennie qui s'ouvre devrait accélérer la mise en place de la prévention et des thérapies alternatives. On observe notamment un intérêt croissant pour des thérapeutiques complémentaires, une demande pour une diminution de l'utilisation des antibiotiques en élevage ainsi qu'une nécessaire amélioration du bien-être animal.

A tous ces objectifs, l'aromathérapie propose des solutions adaptables, sûres et vérifiables. Mais les huiles essentielles ont des modes d'action complexes et nécessitent des précautions d'emploi. Une formation réglementaire, théorique et pratique est donc absolument nécessaire à leur utilisation.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Bovins - Ovins - Caprins

▷ OBJECTIFS

- Prendre conscience de la nécessité de préserver l'arsenal antibiothérapeutique
- Prendre conscience de la très grande hétérogénéité des huiles essentielles, associée à leur mode de production
- Comprendre les propriétés de diffusion et d'action pharmacologiques des composants des huiles essentielles : connaissance des bases scientifiques : la cellule, le corps et la diffusion ; connaissances des bases pharmacologiques : les bactéries et virus, l'inflammation et la douleur... et les moyens d'agir dessus
- Acquérir les connaissances nécessaires sur les huiles essentielles incontournables en aromathérapie
- Être capable de diagnostiquer et mettre en place un traitement : reconnaître les maladies ; formuler un traitement (choix des huiles essentielles ; choix des excipients ; choix de la voie d'administration)
- Comprendre le cadre réglementaire restreint de l'aromathérapie

▷ PUBLIC

- Eleveurs de ruminants (bovins, ovins, caprins)
- Salariés d'élevage
- Techniciens

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire aromathérapeute ou phytothérapeute

▷ PRÉ-REQUIS

- Aucun

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; présentation des propriétés ; jeu avec les huiles essentielles (faire correspondre des propriétés biologiques) ; cas cliniques interactif

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM (A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES)

PROGRAMME

- Aromathérapie, notions générales** : productions des huiles essentielles (culture des F13 récolte, distillation...) ; diffusion dans l'organisme (la cellule, les organes...) ; propriétés biologiques [antiseptiques (et rappels sur la biologie des bactéries, virus, fungi), anti-inflammatoires (et rappels sur la douleur et l'inflammation)].
- Découverte des huiles essentielles d'intérêt vétérinaire majeur** (aspect pratique : retrouver les grandes familles par propriétés biologiques)
- Phytothérapie, notions générales** : types de préparation ; voies d'utilisation ; notion de totum ; quelques exemples (Présentation de l'essai clinique sur les mammites Aromam ; utilisation pratique en élevage illustrée par un cas clinique à prescription vétérinaire : les pneumonies du jeune ruminant).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Les stratégies à mettre en œuvre pour diminuer la consommation de médicaments, et notamment d'antibiotiques
- L'inscription de sa pratique dans le plan Ecoantibio 2
- Les traitements alternatifs à base de plantes, en prévention, en traitement et en convalescence
- L'efficacité d'un traitement alternatif à base de plantes
- La réglementation des produits à base de plantes

ELEVEURS INFIRMIERS DE LEURS VEAUX

L'élevage du veau est une phase critique, tant dans les élevages allaitants (où il représente l'un des principaux produits de vente) que dans les élevages laitiers (où il est essentiel au renouvellement du cheptel).

Avant 15 jours, le veau est confronté à un nombre important d'agents pathogènes pouvant occasionner diarrhées, septicémies, maldigestions, infections ombilicales... à l'origine de pertes zootechniques voire de la mort des animaux.

Premier observateur et premier soigneur de ses animaux, éleveur, vous êtes parfois démunis pour détecter les signes avant-coureurs et pour les traiter efficacement. La prévention étant la meilleure défense, apprenez à optimiser les schémas de prévention des élevages (vaccination, désinfection...).



7h00



Jusqu'à 15 participants



Bovins

▷ OBJECTIFS

- Savoir reconnaître les principaux signes de maladies néonatales et les causes associées
- Savoir intervenir précocement et efficacement lors des principales maladies néonatales (diarrhée, infections ombilicales) et assurer un bon nursing pour la guérison
- Savoir reconnaître les signes nécessitant l'appel du vétérinaire
- Être capable de planifier la désinfection des locaux et la vaccination des animaux de son élevage

▷ PUBLIC

- Eleveurs et Salarié(e)s d'élevage installés en production bovine (atelier laitier ou allaitant)

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire aromathérapeute (titulaire du DU Aromathérapie)

▷ PRÉ-REQUIS

- Les stagiaires doivent venir à la formation avec un plan des locaux de vêlage et d'élevage des veaux nouveau-nés ainsi que d'un planning de vêlages.

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; brainstorming ; travaux dirigés et travaux pratiques

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Examen clinique, sondage œsophagien et choix d'un réhydratant.
- Elaboration d'un plan de maîtrise des infections néonatales : préparation des vaches au vêlage, désinfection des locaux, plan de vaccination.
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- **Notions sur les agents pathogènes, les périodes à risques et les signes cliniques** : colibacilles et septicémies ; colibacilles, virus, cryptosporidies et diarrhées ; omphalites.
- **Notions sur l'état d'hydratation et sur le comportement normal du veau nouveau-né** : évaluer l'état de déshydratation d'un veau et choisir le moyen adapté pour le normaliser ; évaluer les répercussions comportementales des désordres métaboliques et les traiter.
- **Notions sur l'immunité du veau nouveau-né** : connaître l'immunisation passive colostrale, son timing et les techniques d'évaluation.
- **Travaux pratiques** : examen clinique du veau : état d'hydratation, digestion, signes évocateurs d'une infection... ; évaluation de la qualité du colostrum ; choix de la technique de réhydratation (orale versus intraveineuse) ; correction de la déshydratation par voie orale : sondage œsophagien - choix du réhydratant (lait entier, poudre de lait, réhydratant du commerce).
- **Travaux dirigés** : élaboration du plan de maîtrise des infections néonatales : planification des vaccinations, de la désinfection des locaux et du matériel, préparation des vaches au vêlage.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Les stratégies à mettre en œuvre pour diminuer la consommation de médicaments, et notamment d'antibiotiques
- L'inscription de sa pratique dans le plan Ecoantibio 2
- Les traitements alternatifs à base de plantes, en prévention, en traitement et en convalescence
- L'efficacité d'un traitement alternatif à base de plantes
- La réglementation des produits à base de plantes



EBOURGEONNAGE DES JEUNES BOVINS

Les attentes sociétales en termes de bien-être animal sont récentes mais croissantes. Face à ces attentes, la réglementation est en pleine évolution. De plus, le consommateur demande toujours plus de transparence sur les pratiques d'élevage et en particulier sur le recours aux antibiotiques.

Parmi les actes régulièrement pratiqués en élevage, l'écornage pose souvent question lors des évaluations bien être. Cette formation a pour but de vous initier, éleveurs de bovins, ou de vous perfectionner à la technique d'ébourgeonnage, grâce à une méthode sûre, respectueuse du bien-être animal et réduisant le recours aux antibiotiques.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Bovins



▷ OBJECTIFS

- Connaitre le cadre réglementaire et les attentes sociétales
- Comprendre les mécanismes de la douleur chez le veau
- Comprendre l'action des produits analgésiques et anesthésiques
- Pratiquer l'ébourgeonnage et comprendre l'impact des différentes pratiques sur le BEA
- Prendre en charge la douleur du veau lors de l'ébourgeonnage, avec analgésie et anesthésie du veau
- Assurer le suivi des effets secondaires
- Savoir organiser un chantier, y compris la contention des veaux

▷ PUBLIC

- Éleveurs ; salarié(e)s d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire

▷ PRÉ-REQUIS

- Être accoutumé à l'approche des veaux nouveaux nés et des jeunes bovins
- Avoir des veaux entre 10 jours et 4 semaines d'âge qui n'ont pas été ébourgeonnés

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Echanges dirigés
- Photos et vidéos
- Démonstration

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM
- Travaux dirigés
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- Histoire du BEA et les 5 libertés fondamentales
- Notions d'éthologie
- Echanges sur le cadre réglementaire et les attentes sociétales
- Les sens principaux des bovins
- Qu'est-ce que la douleur ?
- Présentation théorique sur la gestion de la douleur, ses mécanismes et les produits utilisables pour contrôler la douleur lors de l'ébourgeonnage
- Rappel anatomique
- Les techniques d'ébourgeonnage et comparaison de ces techniques en termes de douleur
- La contention
- Les anti-inflammatoires
- Le matériel
- La cautérisation
- La désinfection
- Démonstration de la pratique d'anesthésie en schéma et vidéo

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le Bien-être animal, sa définition et ses implications quotidiennes
- La douleur des bovins, son expression, ses conséquences et ses moyens de gestion
- L'ébourgeonnage des bovins grâce à une méthode :
 - Simple et sûre pour l'animal et l'opérateur
 - Respectant le Bien-être animal et la gestion de la douleur
 - Sans recours aux antibiotiques

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES AU TRANSPORT ROUTIER DE VOLAILLES ET D'ONGULÉS - MODULE BOVIN/OVIN/CAPRIN

Vous êtes amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance supérieure à 65 km vos animaux ? Le règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004 impose en complément des dispositions spécifiques liées au transport des animaux vivants (équipements, durée de transport...), le suivi de cette formation au transport des animaux en vue de l'obtention Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de volailles.



14 h à 17h 00

Selon le nombre d'espèce



Jusqu'à 15 participants



Bovins

Ovins - Caprins



▷ OBJECTIFS

- Connaître les principales réglementations concernant le bien-être et le transport d'animaux vivants
- Connaître les principes du comportement des animaux
- Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien-être en toute sécurité

▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage
- Convoyeurs
- Transporteurs de bovins/ovins ou caprins

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

▷ PRÉ-REQUIS

- Être amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants (bovins et/ou équidés et/ou ovins/caprins)

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Echanges dirigés
- Photos
- Vidéos

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 15715*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- La réglementation :** relative à la protection des animaux en cours de transport ; spécifique à la santé animale : tenue des documents.
- Les incidences du transport sur l'animal :** physiologie, comportement, stress, bien-être : connaissances de l'animal et de ses comportements ; impact du transport (sur le comportement des animaux ; sur leur état de stress) ; incidences sur la santé et pathologie pouvant intervenir pendant le transport ; impact du travail du chauffeur : activités adaptées au respect du bien-être de l'animal.
- Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport :** manipulations en relation avec les conditions de travail et règles de sécurité : l'organisation du chantier et installation dans le camion ; la contention ; les premiers soins et interventions sur les animaux.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles



PROTECTION ANIMALE OPÉRATEURS/RESPONSABLES

MODULE BOVIN - OVIN - CAPRIN

Vous abatsez à la ferme ? Depuis le 1er janvier 2013, le règlement CE 1099/2009 est entré en application dans les abattoirs européens. En complément de dispositions spécifiques liées au matériel et aux locaux, ce règlement impose le suivi d'une formation en vue de l'obtention du certificat de compétence protection animale. De ce fait, toute personne qui dans un abattoir est susceptible d'intervenir sur des animaux vivants doit être titulaire d'un certificat de compétence protection animale en abattoir ou CCPA.

De plus, depuis le 1er novembre 2018, la loi EGALIM Titre II Chapitre II - Art. L. 654-3-1., l'exploitant de chaque établissement d'abattage désigne, pour l'aider à assurer le respect des mesures de protection des animaux au moment de leur mise à mort et des opérations annexes, une personne responsable de la protection animale.

Un renouvellement de la formation est prévu tous les 5 ans.



7h à 10h(Opérateurs)
14h à 17h (Responsables)



Jusqu'à 15 participants



Bovins
Ovins - Caprins



▷ OBJECTIFS

- Effectuer la mise à mort des animaux et les opérations annexes conformément à la réglementation en matière de protection des animaux
- Obtenir le Certificat de Compétence opérateur ou responsable

▷ PUBLIC

- Eleveurs ; salarié(e)s d'élevage
- Opérateurs ou responsable de la protection animale des établissements d'abattage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

▷ PRÉ-REQUIS

- Aucun

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; échanges dirigés ; photos et vidéos.

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 14868*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- Pourquoi le bien-être animal ? Présentation du contexte général de la formation :** présentation du contexte économique, réglementaire et sociologique du bien-être animal ; les sanctions encourues en cas de non-respect du bien-être animal.
- Définition du bien-être animal et connaissance de l'animal :** définition du bien-être animal (le concept des 5 libertés) ; particularités et physiologie des animaux ; qu'est-ce que le stress chez les animaux ?
- Le bien-être animal de la réception à l'accrochage :** la réception des animaux ; l'attente des animaux et l'accrochage et manipulation des animaux.
- L'étourdissement des animaux avant la saignée :** l'état d'inconscience et de mort des animaux ; présentation des différentes méthodes d'étourdissement ou de mise à mort ; l'étourdissement par bain d'eau ; l'étourdissement au gaz ; la gestion des cas particuliers.
- La saignée des animaux :** les différentes méthodes de saignée ; la saignée et la qualité de la viande.
- Complément : abattage sans étourdissement :** l'origine de l'abattage rituel ; conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement ; la gestuelle de saignée ; rappel des sanctions applicables.
- Complément : responsable de la protection animale :** compétences et responsabilités ; outils de veille du RPA ; les «MON» ou Modes Opératoires Normalisés ; construction des MON et KOOK ; construction des fiches d'instruction ; construction des fiches de gestion ; construction des fiches de contrôle interne ; les bonnes pratiques d'hygiène ; bibliographie.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La technique d'abattage et l'éthique de la production de viande
- La réglementation européenne
- Les réponses à apporter aux audits des services vétérinaires



BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS UN ENVIRONNEMENT D'ÉLEVAGE

Les attentes sociétales en termes de bien-être animal sont récentes mais croissantes. Face à elles, la réglementation est en pleine évolution. De plus, les données scientifiques sont de plus en plus précises et permettent de mieux appréhender les besoins et les impacts sur les animaux dans leur environnement.

Cette formation est conçue pour les éleveurs qui souhaitent avoir les clefs pour préserver la santé et le confort de leurs animaux en prenant en considération le cadre de vie.



7h00



Jusqu'à 15 participants

Bovins
Ovins - Caprins

▷ OBJECTIFS

- Connaitre la définition du BEA
- Communiquer avec pédagogie sur le bien-être animal avec tous vos interlocuteurs
- Concevoir et aménager son bâtiment en vue de préserver la santé et le confort des animaux

▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire
- Technicien agronome

▷ PRÉ-REQUIS

- Apporter un plan de son bâtiment ou une photo

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Brainstorming
- Travaux dirigés
- Travail en sous-groupe et restitution (dès 6 personnes)
- Exposé

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- Le BEA, cela vous évoque quoi ?**
- Les attentes sociétales**
 - L'évolution de la relation homme animal
 - L'évolution des conditions d'élevage de 1900 à aujourd'hui
 - L'évolution des moyens de communication
 - Les associations de protection animale
- Le bien-être : de quoi parlons-nous ?**
 - Définition
 - Les 5 libertés
 - L'importance de la perception de l'animal de son environnement
- Les indicateurs d'un déséquilibre environnemental**
- Les facteurs de risques**
- Les recommandations**

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'exploitation de données scientifiques pour aborder le sujet du BEA de façon pédagogique
- L'observation des animaux et les critères d'appel
- Les facteurs de risques de l'environnement
- L'aménagement de l'environnement des animaux de façon efficiente



BIEN-ÊTRE ANIMAL ET PRÉVENTION DE LA DOULEUR LORS D'INTERVENTION

La douleur animale est de plus en plus prise en compte à mesure que notre sensibilité pour leur bien-être évolue. Au quotidien, le constat d'un état apathique ou agressif est le signe d'une douleur qui peut être multifactorielle. Il convient toujours de la prendre en charge.

Cette formation est conçue pour bien identifier les causes, les conséquences et les solutions pour veiller au bien-être de l'animal et à la sécurité du ou des soignants.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Bovins
Ovins - Caprins



▷ OBJECTIFS

- Connaitre la définition du BEA
- Communiquer avec pédagogie sur le bien-être animal avec tous vos interlocuteurs
- Prévenir et gérer la douleur lors d'intervention sur l'animal

▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire
- Ingénieur(e) agronome

▷ PRÉ-REQUIS

- Aucun

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Brainstorming
- Travaux dirigés
- Travail en sous-groupe et restitution (dès 6 personnes)
- Exposé

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- Le BEA cela vous évoque quoi ?**
- Les attentes sociétales**
 - Les médias
 - L'évolution des conditions d'élevage de 1900 à aujourd'hui
- Le bien-être de quoi parlons-nous ?**
 - Définition
 - Les 5 libertés
 - Les perceptions
- La douleur dans les interventions en élevage**
 - Les signes de douleur
 - Les conséquences
- La gestion de la douleur durant les interventions en élevage**
 - Mécanismes de la douleur chez le bovin
 - Règle de 3 S

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'exploitation de données scientifiques pour aborder le sujet du BEA de façon pédagogique
- L'identification des interventions douloureuses sur l'animal
- La reconnaissance des expressions de la douleur
- L'acquisition de solutions pour prévenir, limiter et gérer la douleur lors d'intervention (avant et après)



BIEN-ÊTRE ANIMAL ET GESTION DES EXTRÊMES ENVIRONNEMENTAUX

Nous sommes de plus en plus confrontés aux événements climatiques extrêmes et comme nous les animaux y sont sensibles. Comment adapter leur environnement pour veiller à leur confort, à leur bien-être ? Quels sont les bonnes pratiques ? Les ajustements possibles ?

Cette formation vous aidera à bien identifier le besoin exprimé et à envisager des solutions adaptées.



7h00



Jusqu'à 15 participants

Bovins
Ovins - Caprins

▷ OBJECTIFS

- Connaitre la définition du BEA
- Communiquer avec pédagogie sur le bien-être animal avec tous vos interlocuteurs
- Connaitre les conditions et zone de confort des animaux
- Maitriser le BEA en conditions extrêmes

▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salarié(e)s d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire
- Ingénieur(e) agronome

▷ PRÉ-REQUIS

- Aucun

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Brainstorming
- Exposé
- Mise en situation
- Travaux dirigés
- Travail en sous-groupe et restitution (dès 6 personnes)

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- Le BEA cela vous évoque quoi ?**
- Les attentes sociétales**
 - Les médias
 - L'évolution des conditions d'élevage de 1900 à aujourd'hui
- Le bien-être de quoi parlons-nous ?**
 - Définition
 - Les 5 libertés
 - Les perceptions
- Les conditions d'élevage et les zones de confort**
 - Le plein air intégral, le zéro pâturage
 - L'observation des animaux
 - Les besoins
 - Les extrêmes thermiques
- Les adaptations indispensables à mettre en place**

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'exploitation de données scientifiques pour aborder le sujet du BEA de façon pédagogique
- Le maintien du bien-être animal en conditions extrêmes par des solutions adaptées

AUTRES FORMATIONS DISPONIBLES SUR DEMANDE :

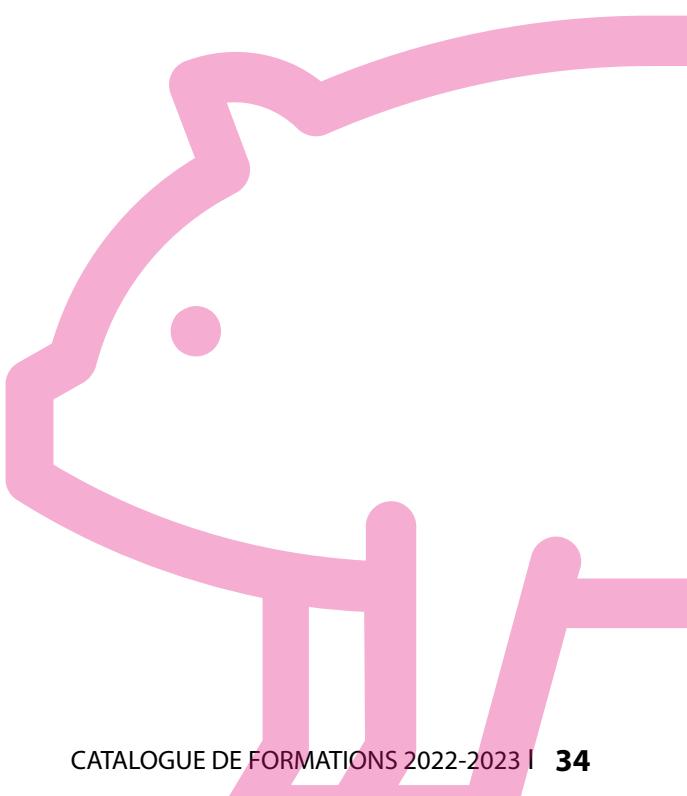
THÉMATIQUE	OBJECTIFS	DURÉE
Parage des bovins	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement du pied des bovins et l'apparition des pathologies majeures • Reconnaître les principales lésions du pied • Mettre en place un traitement de première intention cohérent • Être capable de lever le pied d'une vache dans le respect du bien être animal • Utiliser les outils adéquats • Respecter des aplombs • Localiser les lésions • Curer puis traiter 	7 h 00 à 14h00
Parasitologie	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une approche globale du parasitisme dans un élevage bovin • Maitriser et valoriser les outils de diagnostics pour une gestion raisonnée du parasitisme 	7 h 00
Prévenir la tuberculose en élevage bovin pour conserver le statut indemne	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les bases scientifiques de la tuberculose pour apprécier les moyens de prévention en élevage • Prévenir les risques en identifiant et en maintenant de bonnes pratiques d'élevage – Notion de biosécurité au sein de l'élevage • Veiller à la bonne santé du cheptel pour en optimiser l'immunité 	7 h 00

Vous ne trouvez pas la formation que vous recherchez ?
Contactez-nous !

PORC



- P.35** Prévention des antibiorésistances
> Formation mixte digitalisée
- P.36** Contention et manipulations des porcs
Matériaux manipulables
- P.37** Bien-être animal : une opportunité pour la filière porcine ?
- P.38** Biosécurité en élevage de porcs
- P.39** Certificat de compétences au transport routier de volailles et d'ongulés - Module porcs
- P.40** Autres formations sur demande





PRÉVENTION DES ANTIBIORÉSISTANCES

FORMATION MIXTE DIGITALISÉE

Les antibiotiques sont largement prescrits chez l'homme et chez l'animal, autant à titre curatif que préventif. Dans tous les cas, leur usage est susceptible d'entraîner l'émergence de résistances bactériennes par le biais de mécanismes qui se transmettent par l'environnement ou l'alimentation, vers l'homme ou l'animal. Nous avons conçu cette formation, pour vous sensibiliser sur l'utilisation des antibiotiques au sein de votre élevage de porc, vous permettre d'échanger sur vos pratiques et vous faire réfléchir sur des alternatives.



9h00
Dont 2h à distance



Jusqu'à 15 participants



Porc

► OBJECTIFS

- Connaitre les enjeux de l'utilisation des antibiotiques pour les animaux et l'Homme
- Connaitre la réglementation et savoir utiliser correctement des antibiotiques en élevage
- Connaitre les attentes du consommateur dans le contexte de santé publique
- Savoir identifier ce qu'est l'antibiorésistance
- Connaitre les principales pratiques à risques
- Être capable de différencier antibiorésistance et résidus d'antibiotiques
- Être capable de comprendre les conséquences de l'antibiorésistance pour l'élevage
- Connaitre les mesures principales de l'EcoAntibio 1 et 2
- Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'utilisation d'un antibiotique pour prévenir les résistances
- Identifier son domaine de responsabilité et d'action en matière d'acte vétérinaire

► PUBLIC

- Eleveurs ; salariés d'élevage ; techniciens

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaire en production porcine

► PRÉ-REQUIS

- Avoir accès à un ordinateur pourvu d'une connexion internet pour participer au module en ligne sur la plate-forme Diktyo
- Participer à la formation à distance (durée estimée : 2 h) pour participer à la formation en présentiel

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Auto-formation sur plateforme Diktyo (vidéos ; jeux ; lecture ; questionnaire) ; restitution d'une synthèse de la formation digitalisée ; exposé ; échanges sur les pratiques de chacun et sur le bien-fondé des actions menées ; brainstorming ; présentation de cas concrets qui ont ou n'ont pas fonctionné ; calculs en sous-groupe ; visite d'élevage.

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM (A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES).

PROGRAMME

MODULE DIGITALE (env. 2h)

- Pourquoi la lutte contre l'antibiorésistance est un défi majeur ?**
- Un antibiotique : qu'est-ce que c'est ?** : mécanismes d'action de différents antibiotiques ; les antibiotiques critiques.
- Les tendances de consommation** : qu'est-ce que l'antibiorésistance ? Le plan EcoAntibio ? ; les mécanismes d'apparition et de diffusion de l'antibiorésistance ; antibiorésistance et résidus d'antibiotiques ; les conséquences de l'antibiorésistance.
- EcoAntibio 1 et 2** : à l'étranger ?
- Les bonnes pratiques d'administration des médicaments**

MODULE PRÉSENTIEL (7h00)

- Les alternatives** : aromathérapie ; phytothérapie ; homéopathie ; algues ; probiotiques ; argiles ; oligo-éléments ; acidifiants ; vitamines ; vaccination ; désinfection ; mesures techniques.
- Identifier les faiblesses de son élevage**
- Identifier les bonnes pratiques d'utilisation des antibiotiques**
- Quelles sont les décisions prises par le passé ?**
- Chiffrer le coût réel en suivant les bonnes pratiques à partir d'un cas pratique**
- Mesurer l'impact d'un cas sanitaire si la prophylaxie n'est pas suivie.**
- Les différents outils de diagnostic**
- Visite d'un élevage**

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Les stratégies à mettre en oeuvre pour diminuer la consommation de médicaments et notamment d'antibiotiques
- L'inscription de sa pratique dans le plan Ecoantibio 2
- Les traitements alternatifs et leur utilisation
- La réglementation des produits à base de plantes



CONTENTION ET MANIPULATIONS DES PORCS MATERIAUX MANIPULABLES

Le mouvement des animaux dans un élevage de porcs est une étape importante qui peut devenir compliquée et génératrice de stress pour les animaux comme pour les travailleurs si ce n'est pas maîtrisée. Cette formation se place dans le cadre d'une volonté d'amélioration du bien-être animal en travaillant sur la relation homme-animal et l'utilisation de matériaux manipulables.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Porc

▷ OBJECTIFS

- Améliorer le bien-être animal et le bien-être des travailleurs
- Acquérir des connaissances en éthologie porcine applicable en élevage au quotidien
- Etre sensibilisé à l'importance de l'éthologie en élevage

▷ PUBLIC

- Eleveurs ; salariés d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaire en production porcine

▷ PRÉ-REQUIS

- Connaissances de base d'un élevage porcin

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; support audio-vidéo ; étude de cas

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation en élevage avec compte rendu du formateur.
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi et un certificat de réalisation vous seront transmis par mail par RC SERVICES.

PROGRAMME

- Ethologie porcine
- Physiologie des sens
- Neurobiologie
- Lien Humain-Animal
- Bien-être animal
- Législation
- Physiologie porcine
- Economie d'un élevage porcin

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'enrichissement de l'environnement des animaux
- Le déplacement des animaux en prenant en compte leur bien-être et sa propre sécurité et/ou celle de ses salariés



BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE OPPORTUNITÉ POUR LA FILIÈRE PORCINE ?

Vous êtes, comme dans les autres productions animales, directement impliqués dans la réponse à la forte demande sociétale concernant le bien-être animal et à l'arrêté n°AGR2134169A définissant les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles.

La formation « Bien-être animal : une opportunité pour la filière porcine ? » est donc bâtie pour vous apporter les connaissances pratiques et des solutions opérationnelles concernant le bien-être animal en élevage, vous permettre d'avoir des connaissances sur le bien-être animal appliqué aux porcs, et des moyens d'agir pour améliorer le bien-être de vos animaux. e plus cela vous permettra d'être capables de mieux appréhender la demande sociétale vis-à-vis du bien-être animal et de pouvoir y répondre positivement et efficacement.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Porc



► OBJECTIFS

- Améliorer le bien-être animal et le bien-être des travailleurs
- Acquérir des connaissances en éthologie porcine applicable en élevage au quotidien
- Etre sensibiliser à l'importance de l'éthologie en élevage

► PUBLIC

- Eleveurs ; salariés d'élevage

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production porcine habilités par SNG-TV/IFIP

► PRÉ-REQUIS

- Connaissances de base d'un élevage porcin

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; support audio-vidéo ; étude de cas

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation en élevage avec compte rendu du formateur

PROGRAMME

- **Présentation d'une communication positive** sur le descriptif du métier d'éleveur de porcs
- **Sensibilisation au BEA** en apportant des éclairages sociétaux sur la thématique via le projet ACCEPT, les trophées d'Or
- **Explication de la déconnexion** entre le consommateur urbain et le monde rural
- **Discussion sur les initiatives actuelles** pour renouer le lien avec le consommateur
- **Concept One Welfare**
- **Les 5 libertés :**
 - Ne pas souffrir de la faim et de la soif (se référer à l'animal pour visualiser si oui ou non, il y a adéquation entre apports (eau/aliment) et besoins de l'animal) ; les moyens d'objectiver ces résultats (mesures ELD, compteurs d'eau, GTE/GTTT...).
 - Ne pas souffrir d'inconfort : rappel des principes de bon sens ; comment observer ses animaux : pour passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats ; présentation des grilles d'auto-évaluation du BEA (BEEP, SCHWIPP, fiche monitoring) : se préparer à ces évaluations sereinement.
 - Ne pas souffrir de blessures ou de maladie : présentations des différentes décisions à prendre ; discussion sur les évolutions réglementaires en cours.
 - Pouvoir exprimer les comportements propres à l'espèce : la nidification, les matériaux manipulables.... ; discussion sur les cages mise-bas en liberté.
 - Ne pas éprouver de peur ou de stress : comprendre comment fonctionne le porc pour respecter sa nature et en faire un vrai compagnon de travail ; savoir évaluer la relation Eleveur/animal (les travaux de HEMSWORTH).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'exploitation de données scientifiques pour aborder le sujet du BEA de façon pédagogique
- L'observation des animaux et les critères d'appel
- Les facteurs de risques de l'environnement
- La réglementation en vigueur



BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PORCS

Dans le cadre de l'Arrêté Ministériel du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de suidés : « Le détenteur désigne un référent en charge de la biosécurité sur son exploitation ; celui-ci suit une formation relative à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène ».

Vous êtes référent sur votre élevage, cette formation est faite pour vous.



7h00



Jusqu'à 15 participants



Porc

▷ OBJECTIFS

- Connaître les bases scientifiques de la Peste Porcine Africaine pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage.
- Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salariés d'élevage

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production porcine habilités par SNG-TV/IFIP

▷ PRÉ-REQUIS

- Connaissances de base d'un élevage porcin

▷ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; support audio-vidéo ; étude de cas

▷ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- L'organisation structurelle Biosécurité des élevages
- L'intérêt et les meilleures pratiques de zonage et franchissement
- L'organisation fonctionnelle Biosécurité des élevages
- Les meilleures pratiques de nettoyage, désinfection, lutte contre les nuisibles

PROGRAMME

- **Notions sur le virus de la Peste Porcine Africaine et comment reconnaître la maladie** : les dangers pour les porcs et les sangliers ; notions de réservoirs et vecteurs ; évaluation des risques ; prendre conscience des niveaux de criticité de chaque point.
- **Situation épidémiologique** : réalité des chiffres et des modèles épidémiologiques.
- L'Arrêté du 16/10/2018 : présentation de la notion de biosécurité ; présentation de l'arrêté Biosécurité, de son cadre, des délais d'application et des sanctions.
- **Définition des zones, des barrières et des flux** : étude des zones, des barrières et des flux dans l'espace et le temps.
- **Points clés de la biosécurité** : le sas sanitaire ; la réception des matériels et produits ; la quarantaine ; l'aliment et l'abreuvement ; l'aire de stockage ; le quai d'embarquement ; l'aire d'équarrissage et la gestion des cadavres ; focus sur les effluents.
- **Cas concrets et synthèse des travaux des stagiaires** : échanges de solutions et de difficultés.
- **Plan de nettoyage, de désinfection et de dératification** : les étapes du nettoyage et la désinfection ; examen des documents constituant le plan de biosécurité ; présentation des éléments du plan de biosécurité à remplir dans chaque élevage ; échanges sur les solutions et les difficultés.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES AU TRANSPORT ROUTIER DE VOLAILLES ET D'ONGULÉS

MODULE PORC

Vous êtes amenés dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance supérieure à 65 km vos animaux ? Le règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004 impose en complément des dispositions spécifiques liées au transport des animaux vivants (équipements, durée de transport...), le suivi de cette formation au transport des animaux en vue de l'obtention Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de volailles.



14h00



Jusqu'à 15 participants



Porc



► OBJECTIFS

- Connaître les principales réglementations concernant le bien-être et le transport d'animaux vivants
- Connaître les principes du comportement des animaux
- Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité

► PUBLIC

- Eleveurs, convoyeurs et transporteurs de porcs

► FORMATEUR(S)

- Vétérinaire praticien/technicien intervenants en abattoir

► PRÉ-REQUIS

- Être amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants (porcs).

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé ; échanges dirigés ; photos ; vidéos

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation individuelle sur le site du ministère de l'Agriculture pour l'obtention du certificat de compétences. Le bordereau de score émis à son issue devra accompagner le cerfa 15715*01 envoyé à la DDecPP.

PROGRAMME

- La réglementation** : relative à la protection des animaux en cours de transport ; spécifique à la santé animale (tenue des documents).
- Les incidences du transport sur l'animal : physiologie, comportement, stress, bien-être** : connaissances de l'animal et de ses comportements ; impact du transport (sur le comportement des animaux et leur état de stress) ; incidences sur la santé et pathologie pouvant intervenir pendant le transport ; impact du travail du chauffeur (activités adaptées au respect du bien-être de l'animal).
- Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport** : manipulations en relation avec les conditions de travail et règles de sécurité (l'organisation du chantier et installation dans le camion ; la contention ; les premiers soins et interventions sur les animaux).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles

AUTRES FORMATIONS DISPONIBLES SUR DEMANDE :

THÉMATIQUE	OBJECTIFS	DURÉE
Autopsie	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les techniques d'autopsie• Savoir observer les lésions• Reconnaître les tableaux lésionnels majeurs	7 h 00

Vous ne trouvez pas la formation que vous recherchez ?
Contactez-nous !

▷ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 85 01240 85 auprès du préfet de région Pays-de-Loire.

1 / OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles RC SERVICES s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- RC SERVICES peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été portées à la connaissance du client avant engagement de sa part et acceptées par ce dernier.
- L'inscription en ligne et à fortiori la participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur lors des formations à RC SERVICES.

2 / DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue réalisée dans les locaux de RC SERVICES ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.
- Formations certifiantes : formation dont le contenu répond à un cahier des charges reposant sur un arrêté;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3 / PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur le devis valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du devis valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de la convention de formation ou du devis valant convention de formation signé et, d'autre part, d'un acompte communiqué sur le programme s'il y a lieu.

4 / RESPONSABILITÉ

- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- RC SERVICES ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5 / PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

- Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention.
- Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.
- Le paiement sera dû à réception de la facture.
- En cas de demande de modification des conventions ou des factures à destination des OPCA, des frais de dossiers seront facturés en supplément à hauteur de 25 € HT. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis et/ou la convention.

6 / PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire à exception faite des éleveurs qui bénéficient des fonds VIVEA :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le devis et/ou la convention quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

▷ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à RC SERVICES avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Lorsque la formation est prise en charge par le VIVEA, il appartient au client/stagiaire de faire parvenir à RC SERVICES toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la demande de financement pour son compte à savoir : Nom et non de jeune fille s'il y a lieu ; Prénom ; Date de naissance ; Adresse postale ; Adresse mail et Numéro de téléphone. Il complétera le jour de la formation tous documents requis sans pouvoir interdire leur transmission au VIVEA.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7 / PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

- Toute somme due à notre société, non payée à son échéance pourra entraîner des pénalités de retard au taux de 9% l'an avec un minimum de 15 € HT jusqu'à l'envoi du premier recommandé. Une pénalité de retard de 25 % du montant hors taxe dû pourra être appliquée en l'absence de règlement une semaine après l'envoi du premier courrier recommandé.
- Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, RC SERVICES se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8 / CONVOVATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

- Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. RC SERVICES ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.
- Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émarginement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

9 / REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, RC SERVICES sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10 / ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

Par le client personne morale :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par RC SERVICES entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, RC SERVICES retient l'acompte.
- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, RC SERVICES retient l'acompte et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Par le client personne physique :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par RC SERVICES après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, la RC SERVICES retient l'acompte s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure, le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

RC SERVICES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à RC SERVICES.

▷ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- En cas d'annulation par RC SERVICES, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, RC SERVICES propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par RC SERVICES pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.
- L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. RC SERVICES informe l'organisation signataire du contrat a minima 3 jour ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure.

11 / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- RC SERVICES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif RC SERVICES. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la RC SERVICES est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12 / CONFIDENTIALITÉ

- RC SERVICES, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13 / INFORMATIQUE ET LIBERTES

- Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à RC SERVICES en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de RC SERVICES pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à RC SERVICES.

14 / COMMUNICATION

- Le client autorise expressément RC SERVICES et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

15 / DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

- Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par RC SERVICES, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent qui dans le cas présent est celui de la Roche sur Yon (85).

16 / RELATION CLIENTS

- Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Service Client 02 51 91 55 98, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30 ou transmettre un courriel à formation@rcservices.fr
- Par le client personne morale
- Lorsque la demande d'annulation est reçue par RC SERVICES entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, RC SERVICES retient l'acompte.



L'alterbiotique c'est quoi ?

L'alterbiotique accompagne l'éleveur et les filières dans une **démarche de progrès** qui leur permet de prendre en compte les **attentes sociétales** avec une production « qualitative » **respectueuse de l'environnement** et du **bien-être animal** dans un **contexte économique viable**.



La méthode Alterbiotique

Cette solution s'appuie sur une **méthode rationnelle** :

- un **diagnostic** permettant de conjuguer amélioration sanitaire, sociétale et économique ;
- une **contractualisation** où les parties prenantes déterminent ensemble les étapes et le temps nécessaire pour les mener à bien et atteindre *in fine* une **solution 100% Alterbiotique**.

Durant tout le contrat, les **4 piliers de la méthode** sont déployés en prenant en compte le bien-être animal :

- La **prévention**, qui s'appuie sur la biosécurité et l'accompagnement de la vaccination.
- La **diminution de l'usage des antibiotiques et leur bonne utilisation**, car ceux-ci restent aujourd'hui parfois nécessaires et salvateurs y compris pour des raisons de bien-être animal.
- La **substitution**, par l'utilisation des solutions de phytothérapie ou de stimulation de l'immunité.
- La **formation**, afin de partager ce message avec les éleveurs, les équipes techniques, ou tout autre intervenant.

Par des actions pérennes et personnalisées, la solution Alterbiotique est un **investissement santé** pour la paix sanitaire et permet la **valorisation des produits à la vente**. L'éleveur possède ainsi tous les **outils de promotion** nécessaires à la défense de son métier.

Elle est portée par le **Groupe Cristal** via ses sociétés impliquées dans le monde de l'élevage et de l'agroalimentaire et s'appuie sur un réseau de plus de 280 vétérinaires.

Retrouvez-nous sur www.groupecristal.fr pour plus d'informations.

Groupe Cristal - 23 rue Olivier de Serres - BP539 - 85505 LES HERBIERS cedex

02 51 91 29 01 - contact@groupecristal.fr





RC SERVICES
23 rue Olivier de Serres
ZAC de la Buzenière - BP539
85505 LES HERBIERS cedex
02 51 91 55 98

Retrouvez-nous sur **www.rcservices-cristal.fr**